

L'avenir de la Chasse

par Michel BROSELIN

Nul n'ignore que la chasse en France se porte mal. Cela préoccupe beaucoup de gens, les chasseurs d'abord, et ils sont fort nombreux (près de 2.000.000 en France, 137.907 en 1967 pour l'ensemble des cinq départements bretons et la Manche) ; les naturalistes aussi car l'impact de la chasse sur la faune est considérable.

ANALYSE DE LA SITUATION.

Si l'on veut analyser la situation actuelle et essayer d'en prévoir l'évolution il faut se rappeler que la chasse est sous la dépendance de quatre facteurs :

- l'espace, sur lequel elle peut se pratiquer
- la durée pendant laquelle on l'exerce
- le gibier
- la pression cynégétique enfin qui dépend elle-même du nombre des chasseurs et des moyens dont ils disposent.

L'ESPACE.

Le territoire propice à la chasse ne cesse de se rétrécir du fait de l'urbanisation et des travaux d'infrastructure.

A cette perte quantitative, déjà non négligeable, puisque sur l'ensemble de la France elle est comprise entre 100 et 200.000 hectares par an, se superpose une baisse de qualité considérable due à la modernisation de l'agriculture. Arasement des talus et des baies, assèchement des zones humides, désherbage chimique privent le gibier d'abri et de nourriture en même temps qu'ils réduisent ses possibilités de défense vis-à-vis du chasseur. La mécanisation, les nouvelles méthodes de culture ou de récolte (comme l'ensilage) sont autant de facteurs de dérangement ou de destruction. Les pesticides divers, les résidus d'origine domestique (détergents) et industrielle, polluent les eaux, les sols et les plantes et achèvent d'amoindrir les capacités des différents milieux à produire du gibier.

Ce tableau déjà bien sombre s'obscurcira sans nul doute dans les années à venir, tant que la prise de conscience générale de l'importance de ces phénomènes, non seulement pour les animaux mais aussi pour l'homme, ne se traduira pas par une nouvelle réglementation mieux adaptée aux circonstances.

LA DURÉE DE LA CHASSE.

La fixation d'une date d'ouverture relativement tardive pour le gibier terrestre fait honneur au bon sens des bretons. Certes tout n'est pas parfait et le nombre de hases pleines ou allaitantes qui font les frais de l'ouverture est consternant.

Pourtant le gibier sédentaire qu'il est possible de faire reproduire en captivité, n'est guère chassé plus de 100 jours par an, alors que le gibier migrateur qu'il soit de passage hivernant ou nicheur chez nous subit jusqu'à 260 jours de chasse ! Cette durée, record européen pour ne pas dire mondial, est d'autant plus anormale que ce gibier ne peut guère être élevé et que les ressources naturelles ne sont pas, hélas ! inépuisables.

LE GIBIER.

Nul ne contestera la raréfaction grandissante et alarmante du gibier sédentaire. Repeupler revient souvent à vouloir remplir le tonneau des Danaïdes !

La myxomatose, en privant maints chasseurs de leur gibier favori, les a détournés vers d'autres espèces ; la perdrix, puis la bécasse et le gibier d'eau font les frais de ce regain d'intérêt. Le fait est particulièrement sensible pour nos espèces indigènes. Il est, en effet, possible de les dénombrer facilement en quelques sorties sur le terrain, alors que l'évaluation des effectifs d'espèces migratrices nécessite de gros moyens. Tout laisse à penser cependant que les oiseaux de passage supportent les conséquences de ces prélèvements supplémentaires.

Quant aux hivernants les recensements en sont encore trop récents pour montrer autre chose, en hiver normal, que des effectifs en équilibre avec un milieu ou la pression de chasse joue un rôle déterminant, d'ailleurs davantage par dérangement que par prélèvement.

En tout cas les Soviétiques, nos principaux fournisseurs en gibier d'eau puisqu'une part importante de notre sauvagine se reproduit en Sibérie du Nord et de l'Ouest, se plaignent vivement du prélèvement qui est fait en France sur ce cheptel commun et le jugent excessif au point d'entraver leurs efforts d'accroissement.

LA PRESSION DE CHASSE.

Elle ne cesse de s'accroître beaucoup plus rapidement que ne le montrent les seuls chiffres du nombre de permis délivrés.

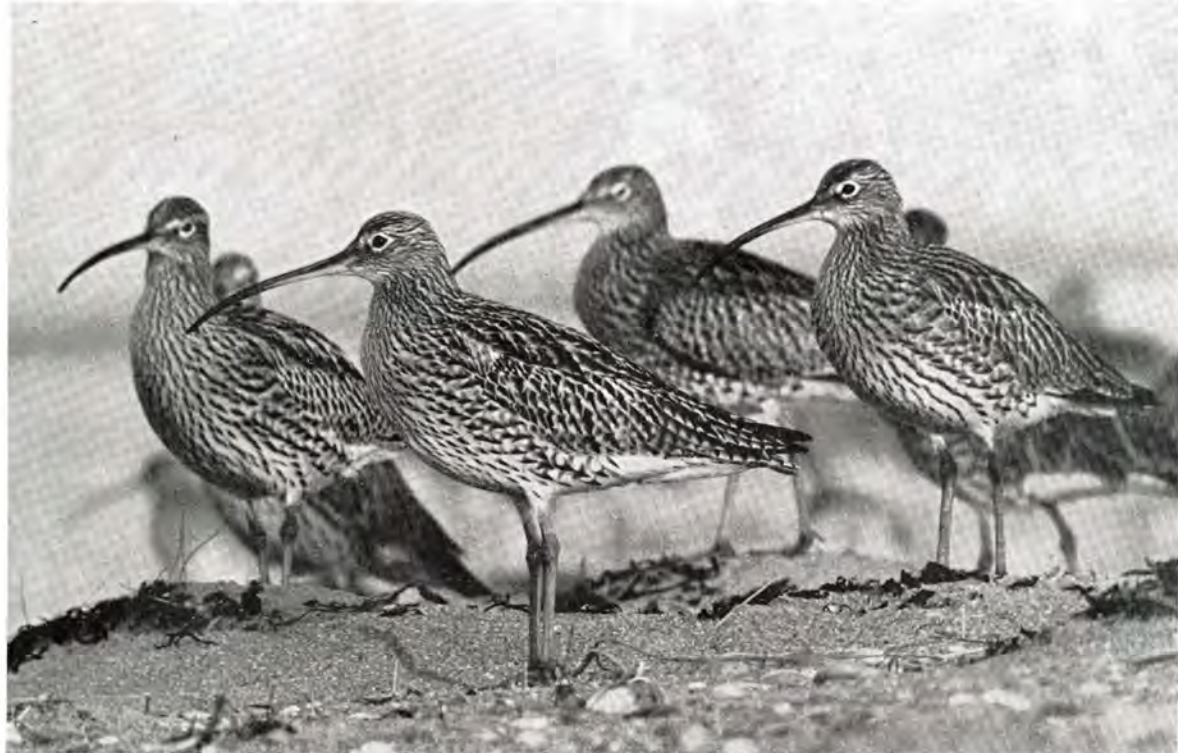
Certes ceux-ci sont passés pour la zone considérée (1) de :

	105.860	en 1946
à	117.386	en 1950
	120.399	en 1960
	137.907	en 1967

soit un accroissement de plus de 30 % en 20 ans, mais il faut multiplier ce taux d'accroissement du nombre des chasseurs par l'extraordinaire développement des moyens mis à leur disposition. C'est-à-dire :

— l'accroissement du parc automobile ou des autres engins à moteur et celui des voies carrossables qui mettent rapidement à portée la quasi-totalité du territoire ;

(1) Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Manche.



C'est en mars que le Courlis cendré s'installe sur ses lieux de nidification

(Photo M. Brosselin)

— l'accroissement du pouvoir d'achat et des temps libres qui permettent à la fois une plus grande consommation de munitions par des armes perfectionnées et une utilisation sans cesse grandissante des moyens précités. Cela se traduit par une plus grande puissance de feu et une plus grande mobilité des chasseurs ;

— le téléphone a contribué lui aussi à accroître la pression de chasse. Le chasseur de la ville peut être averti à tout instant par un informateur rural si un passage intéressant a lieu.

La pression de chasse actuelle doit être en fait de 20 à 30 fois ce qu'elle était il y a seulement 10 ans.

On peut espérer arriver actuellement à un palier, en ce sens que maintenant à peu près tout le monde dispose d'une voiture, mais il faut compter avec l'extension d'autres moyens comme les bateaux à moteur et surtout le fait que les gens se déplacent de plus en plus loin, de plus en plus facilement. Il suffit de rappeler, dans un autre domaine, la ruée vers les rivages à l'occasion de la prétendue « marée du siècle ». On a donc une pression instantanée beaucoup plus forte que ne le laisse supposer le seul nombre des permis locaux.

Les ouvertures à des dates différentes dans des départements voisins, ou l'ouverture anticipée pour le gibier d'eau, contribuent à accroître ces pressions instantanées sur des surfaces restreintes. Si une partie importante du territoire n'est pas mise hors chasse, tout le gibier est immédiatement exterminé.

Enfin, pour beaucoup d'espèces migratrices, il suffit de quelques excès locaux comme ceux de la baie de Somme ou de la Gironde (1) pour mettre en danger un capital gibier qui appartient à tous.

(1) 90.000 chasseurs en 1967, 280 jours d'ouverture, utilisation de filets et autres engins prohibés.

QUELLES SONT LES AMELIORATIONS POSSIBLES ?

Il faut se souvenir qu'il existe deux contraintes pour apprécier les limites du raisonnable.

La première tient à la nature même du gibier soumis à des lois biologiques, telles que vitesse de croissance, âge et période de reproduction, fécondité... qu'il est utopique de vouloir modifier.

La seconde est d'ordre financier et peut se résumer par deux questions : quel prix le chasseur peut-il consacrer au gibier ? quelle est la méthode la plus économique pour lui fournir un gibier valable ?

Ces contraintes vont déterminer de quelle façon on peut agir sur les quatre facteurs précédemment analysés pour ralentir sinon renverser la tendance actuelle : explosion de la pression de chasse face à une raréfaction croissante du gibier.

L'ESPACE.

La solution la plus sage consiste à préserver un capital de gibier reproducteur suffisant en mettant en réserve la partie du territoire la plus propice au gibier. Son rendement sera maximum. En pratique cela condamne les réserves tournantes ou sans valeur, et conduit naturellement à aménager ces endroits pour que le gibier en profite au mieux : plantation d'essences abri, culture de nourriture, établissement de points d'eau, etc...

Le calcul de la surface nécessaire peut être rapidement fait, compte-tenu du taux de reproduction du gibier considéré. Pour le gibier terrestre, la réserve doit contenir de 25 à 30 % du gibier que le territoire de chasse peut supporter. Ce qui correspondra suivant la valeur des lieux choisis à 10, 20, 30 ou 50 % du territoire total.

Pour le gibier migrateur il faut commencer par mettre en réserve les lieux de concentration traditionnels qui servent au repos ou à la nourriture, c'est la meilleure façon de s'assurer la continuité de « passées » intéressantes. Mais rien n'empêche de créer de nouveaux emplacements par un aménagement favorable qui créera une tradition pour le gibier d'eau.

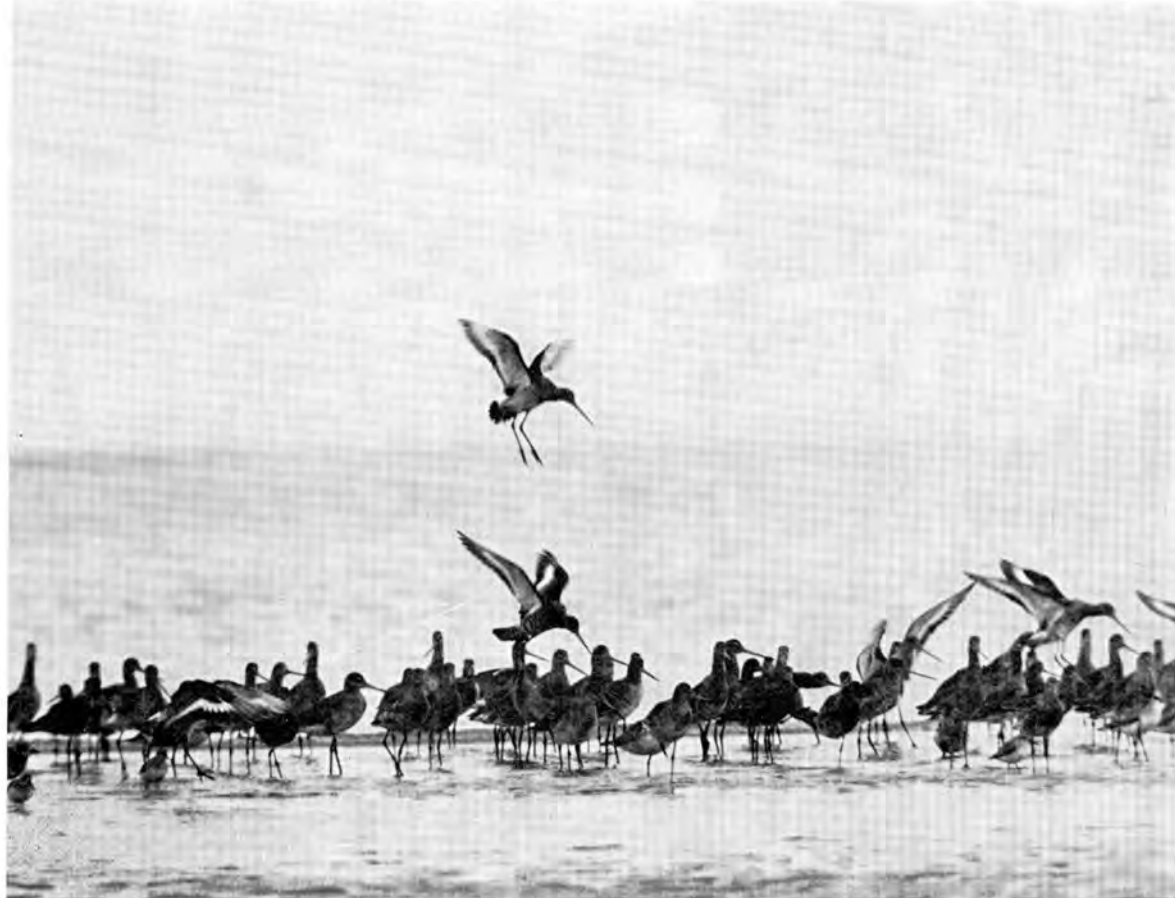
LA DURÉE.

Dans presque tous les cas il est illusoire de vouloir réduire l'impact de la chasse par des ouvertures limitées à un ou deux jours par semaine. Cela revient en effet à augmenter d'une façon catastrophique la pression de chasse instantanée.

Il suffit de se rappeler ce qui se passe le jour de l'ouverture où tout le monde étant dehors en même temps, le terrain soigneusement quadrillé et ratissé est proprement nettoyé en fin de journée. Mieux vaut limiter l'espace disponible.

Par contre, les périodes d'ouverture devraient respecter strictement les impératifs biologiques de l'ensemble des espèces. Agir autrement revient à manger son blé en herbe. Il vaut mieux laisser passer quelques occasions et utiliser vraiment, à pleine capacité, les quelques milieux encore disponibles, plutôt que d'hypothéquer l'ensemble des ressources en gibier.

La chasse de mars et l'ouverture anticipée du gibier d'eau sont pour ces raisons condamnées à terme. Le jour où les chasseurs seront suffisamment informés, ils en réclameront eux-mêmes



Troupe de Barges sur le littoral de la pointe d'Arçay

(Photo M. Brosselein)

l'abolition si leurs dirigeants n'ont pas eu le courage politique de le faire avant.

Quant à la fermeture elle devrait être fonction du prélèvement déjà effectué et intervenir dès que les survivants atteignent un « plancher » à ne pas dépasser. Cela suppose des moyens de dénombrement permanents, qui ne sont pas encore disponibles pour toutes les espèces dans notre pays.

LE GIBIER.

Une organisation cynégétique digne de ce nom devrait avoir les moyens en personnel et en matériel pour suivre l'évolution du cheptel gibier, aussi bien sur ses lieux de reproduction que d'hivernage ou lors de ses étapes migratoires. Cette méthode est appliquée avec succès en Amérique du Nord où le gibier est géré par un service commun au Canada, aux U.S.A. et au Mexique. Le nombre de pièces que chaque chasseur peut tuer est déterminé d'avance chaque année en fonction du succès d'une reproduction qu'on s'efforce de favoriser par tous les moyens, de même qu'on aménage des zones refuges aux étapes et sur les lieux d'hivernage.

Tous les chasseurs doivent œuvrer pour qu'un jour il en soit de même dans un vaste ensemble Eurafriquein sinon la situation ne cessera pas de se dégrader de plus en plus vite.

Pour le gibier sédentaire l'adoption du plan de chasse est un grand pas dans le sens d'une meilleure gestion. Déjà certaines

chasses privées ou certaines associations communales parfaitement capables, avec un peu de discipline, d'évaluer les prélèvements, ont étendu ce mode de gestion des grands animaux au petit gibier.

En attendant, le plus grand nombre continue à gaspiller les fonds précieux dans un repeuplement qui ne profite guère qu'aux marchands de gibier.

Des animaux venus de pays lointains, sensibles au climat et aux souches locales des maladies, meurent fatalement un certain temps avant de s'acclimater et de se reproduire.

Des animaux issus d'élevages où ils sont nourris à l'aide d'aliments concentrés « supplémentés » avec des antibiotiques ou des anticoccidiens ne savent pas trouver leur nourriture dans un paysage hostile et succombent aux premières attaques des maladies, des parasites ou des prédateurs.

Les producteurs de gibier recherchent des souches très fécondes capables de leur assurer le meilleur revenu. Hélas ! ces « qualités » ne s'extériorisent pas toujours dans la nature faute d'un environnement approprié ou alors elles handicapent terriblement les mères par des portées excessives, que la sélection naturelle ne tarde pas à réduire à leur plus simple expression.

On continue à remplir ce gouffre sans fond, à importer chaque année pour plus de 2 milliards (A.F.) de gibier sans qu'aucune étude scientifique d'envergure suffisante n'ait été faite pour connaître la rentabilité d'une telle politique, surtout quand il s'agit d'espèces exotiques comme le Colin. Là encore, la chasse souffre d'une effarante carence de recherches. Croit-on vraiment au gibier miracle ?

Il est fort probable que l'argent investi en pure perte, parce qu'au soir de l'ouverture il n'en reste rien, serait beaucoup plus productif s'il avait servi à la création et à l'aménagement de réserves. Le capital gibier ne s'évaporerait pas d'une année à l'autre, mais produirait sans cesse davantage d'intérêts.

On repeuple, mais on oublie que l'environnement commande la survie de la faune. Comment ressusciter un désert cultivé ? Ne vaudrait-il pas mieux commencer par acheter quelques parcelles pour y maintenir ou y planter des abris et de la nourriture ? Alors seulement un lâcher de gibier judicieux aurait quelques chances d'être positif.

Bon nombre d'agriculteurs seraient heureux de participer à une telle opération pourvu qu'on leur offre une compensation suffisante, en rapport avec le travail et la moins-value agricole qui pourraient en résulter. Il existe encore parmi eux suffisamment de gens pour qui l'amour de la terre ne se traduit pas seulement en rendement à l'hectare, mais aussi par une sorte de communion avec la nature qu'ils seraient très heureux de pouvoir mettre en pratique, sans devoir amoindrir un revenu familial trop souvent bien faible.

Après tout, la nature se vend mieux que les produits agricoles, en 9 ans les adjudications des chasses domaniales ont été multipliées par 3 ou 4. Quelle est la production agricole qui a connu le même accroissement ? Dans la région parisienne l'hectare de marais vaut plus cher que l'hectare de terre agricole la meilleure ! Les chasses au marais se louent entre 600 et 800 F l'hectare. Quel production donne sans travail le même résultat ?

Les tenants de l'élevage industriel de gibier à lâcher juste avant le tir, reprochent à ce système de réserves foncières de ne



Bécasseaux maubèches et variables

(Photo M. Brosselin)

pas produire suffisamment de gibier. Cette opinion appelle plusieurs remarques :

On ne peut pas condamner sans appel une chose qui n'a jamais été essayée à une échelle suffisante et dans de bonnes conditions. Il est plus que probable que le gibier produit *in natura* coûterait beaucoup moins cher que les autres et sa valeur cynégétique serait à coup sûr incomparablement supérieure. C'est aussi un bon moyen de sauver le « paysage » support, le cadre de la chasse et d'autres activités comme le tourisme.

Il s'agit, ensuite, de savoir ce qu'est la chasse ! Il y a là une ambiguïté éthique grave. Est-ce le seul plaisir du tir ? Auquel cas cette conception de fabrique de cibles-vivantes devient assez écœurante et risque fort d'être condamnée tôt ou tard par l'opinion publique (au même titre que le tir des pigeons vivants). Si au contraire le tir n'est que la conclusion d'une recherche, d'une lutte où le gibier a ses chances, on peut douter de la valeur de ce gibier « synthétique ».

De plus, une telle conception industrielle de la chasse risque d'entraîner en contrepartie une modification du milieu, ne serait-ce que par élimination du reste de la faune sauvage, qui ne pourra pas cohabiter avec des densités exceptionnelles de gibier-volaille. Les naturalistes ne peuvent pas tolérer une telle évolution appauvrissante dans tous les domaines et tous les chasseurs qui voient dans la chasse autre chose que du tir ou un abattoir de volailles seront de leur avis.

Que certains mettent en pratique ce genre de « sport » chez eux, cela les regarde, mais il faudra qu'ils acceptent des contraintes, comme par exemple un certain pourcentage des pertes. L'intérêt particulier ne saurait passer avant l'intérêt général. Les animaux ne connaissent pas de frontières et la chasse industrielle ne doit pas mettre en danger de disparition le patrimoine commun à l'humanité que constitue la faune sauvage. Nous en sommes les dépositaires temporaires responsables vis-à-vis des générations futures. Tant que cette faune ne sera régie que par les lois cynégétiques les chasseurs auront des comptes à rendre aux naturalistes.

En outre, les moyens de protection des élevages ne doivent pas être destructeurs. Nous ne pouvons admettre par exemple la destruction totale des rapaces ou des carnivores sauvages, pour la protection d'un gibier d'élevage sans intérêt pour la nature. C'est tout aussi vrai en matière de faune qu'en matières de pollution, d'agriculture, de paysages ou de tout autre ressource naturelle.

LA PRESSION DE CHASSE.

Elle est beaucoup plus difficile à contenir et à aménager.

Certes on peut et on doit lutter contre l'extension de nouvelles méthodes, qui réduisent les chances du gibier. C'est ainsi qu'on a interdit, à juste titre, la chasse en automobile, ou l'usage des magnétophones pour appeler le gibier. Il va falloir étendre cette mesure aux bateaux à moteur en mer, dont l'abus ne cesse de gagner du terrain. Peut-être aussi faudra-t-il réglementer sévèrement, sinon supprimer, la chasse de nuit à la hutte.

Il n'est pas sain de tolérer le développement de pratiques douteuses qu'on a du mal à réglementer par la suite. Attendre les événements pour les réprimer par des lois nouvelles est une politique du « toujours trop tard ».

Mais l'effort doit porter davantage sur la qualité de la pression de chasse que sur la quantité. La carence la plus importante à combler est celle qui concerne l'information et l'éducation du chasseur. Il est inadmissible que l'Etat prélève un impôt par le biais du permis sans, en contrepartie, fournir un service éducatif valable. Cette carence lui coûte cher en difficultés de gestion et d'organisation. Comment espérer une véritable participation démocratique de la part d'électeurs ignorants, mais qui pensent tout savoir ? On sombre alors dans la démagogie.

L'ensemble de la presse spécialisée lire à moins de 200.000 exemplaires et il faudrait déduire de ce total une part importante d'abonnements multiples ou de lecteurs cherchant dans des revues polyvalentes autre chose qu'une information cynégétique. De plus ces revues sont à la merci des annonceurs, marchands de gibier, de fusils ou de munitions. Le naturaliste et spécialement l'ornithologue qui prend la peine de lire cette information ne peut qu'être effaré par les sottises qui y sont écrites, encore qu'un mieux sensible se manifeste depuis quelques années sous la pression des réactions et des événements.

L'Etat manque aussi à ses devoirs en ne cherchant pas à vérifier les connaissances des chasseurs. Comment espérer que les règlements seront respectés, que les espèces protégées ne seront pas tirées par des individus qui tuent pour essayer de voir ce que c'est ? Quelques auteurs cynégétiques en vogue font

campagne contre l'éventualité même d'un examen préalable au permis de chasse. A lire les énormités en matière de zoologie qu'ils avancent sans sourciller, on peut penser qu'ils ont tout simplement peur d'être recalés. Une telle sélection, basée sur la connaissance, serait beaucoup plus juste qu'une sélection basée sur l'argent. Il existe aujourd'hui d'excellents manuels de détermination qui coûtent moins cher qu'un permis. On nous fera difficilement croire qu'il suffit de prendre un permis et d'utiliser un fusil pour avoir la science infuse.

Conséquence logique d'un « permis de chasse-impôt », il est très difficile de le retirer aux contrevenants. C'est pourtant une sanction dont la généralisation est unanimement souhaitée par tous les vrais chasseurs.

Il est vrai que dans le domaine de la répression il y a beaucoup à dire et à faire. Peut-on avoir de bons résultats avec des gardes trop peu nombreux et dépendant d'une autorité à la fois juge et partie ? Les responsables cynégétiques, dont dépendent les gardes, hésitent à sévir, transigent facilement parce qu'ils sont élus par ceux qu'ils doivent surveiller. Les gardes, au temps des primes de destructions des soi-disant nuisibles, hésitaient à sanctionner leurs fournisseurs en pattes, queues ou autres preuves de leur « efficacité » ! Heureusement cette politique est de plus en plus abandonnée par les Fédérations qui ont compris qu'elles pouvaient économiser chacune 5 ou 6.000 F par an, sans avoir moins de gibier, bien au contraire. Quant aux gardes privés, qu'ils soient au service de particuliers ou d'associations, on peut se demander d'où ils tirent leur compétence puisqu'il suffit d'une simple formalité pour être assermenté.

Il serait plus logique de séparer les pouvoirs et de disposer d'un corps de « police de la nature » chargé de signaler ou de réprimer aussi bien les délits concernant la faune (chasse et pêche), que ceux relatifs à d'autres attentats à la nature comme les pollutions. Mais en l'absence d'un cadre législatif moderne que faire ? Sinon dénoncer les insuffisances et l'anarchie actuelle.

Il serait intéressant aussi d'avoir quelques études psychologiques et statistiques sur les motivations profondes des chasseurs. Le port d'une arme dispensatrice de mort afflige certainement beaucoup de nemrods d'un complexe de supériorité, qui influe sur leur comportement. Mais d'autres sentiments doivent agiter l'âme des porteurs de fusils et il serait utile de bien les connaître pour bien les éduquer. Après tout, on peut penser que nombre de chasseurs sont peut-être mal orientés faute d'une information ou d'une éducation appropriée. Combien de gamins acharnés à dénicher les nids, consultés et guidés se révèlent d'excellents ornithologues ? Combien de chasseurs recherchent en fait une communion plus profonde avec la nature ?

Ce ne serait pas un détournement d'instinct que de leur donner une information qui les ferait peut-être changer de manière de voir et d'agir, mais qui multiplierait leurs joies.

N'est-il pas déjà plus sportif d'arriver à approcher à dix mètres un canard pour le photographier (1) et le laisser procurer les mêmes joies à d'autres, que de le tuer ou de le blesser à 30 ou 40 mètres ?

(1) Avec un fusil-photo de 400 mm, une bonne photo de canard se fait à moins de 15 mètres.

Celui qui capture un oiseau pour le baguer ne connaît-il pas lui aussi les émotions de la chasse ? Mais son plaisir se doublera du lâcher et peut-être d'une reprise lointaine et sa satisfaction sera augmentée par le sentiment d'avoir participé à une œuvre constructive.

★ ★

Les protecteurs de la nature ne sont pas contre la chasse. Ils sont contre ses excès, contre ses carences. Ils ne demandent qu'une bonne gestion du capital faunistique commun à tous, chasseurs ou non. Les chasseurs doivent savoir limiter leur prélèvement et s'ils veulent accroître celui-ci, ils doivent commencer par prendre les moyens d'accroître le capital productif, sans mettre en danger le reste de la faune.

Quand une espèce se raréfie, même si ce n'est pas le fait de la chasse, ce prélèvement supplémentaire doit cesser afin de ne pas compromettre davantage son existence pendant qu'on cherche à remédier aux causes de diminution.

En France les lois sont ainsi faites que les chasseurs sont responsables de la faune sauvage, c'est pour cela que les naturalistes sont en droit de leur demander des comptes.

Il y a un équilibre à trouver entre les besoins de la production agricole, ceux de la chasse et les impératifs de la protection de la nature. C'est une affaire d'aménagement du territoire et de législation, mais c'est aussi une affaire de bon sens et d'éducation.

Elle ne saurait être traitée à la légère et elle ne pourra être résolue qu'à la lumière de données scientifiques, dont nous demandons instamment que leur recherche soit développée et plus encore qu'elles soient prises en considération par tous les usagers de la nature et leurs administrations.

Notre espoir est dans l'information généralisée. Nous savons que, tôt ou tard, les chasseurs comprendront et qu'ils seront de notre avis. Notre seul souci est que cette évolution soit plus rapide que la dégradation actuelle. Pourquoi attendre la preuve par l'absurde ?

Que les responsables fassent preuve d'un peu de courage politique et mettent en œuvre les moyens nécessaires pour faire les réformes qui s'imposent.